

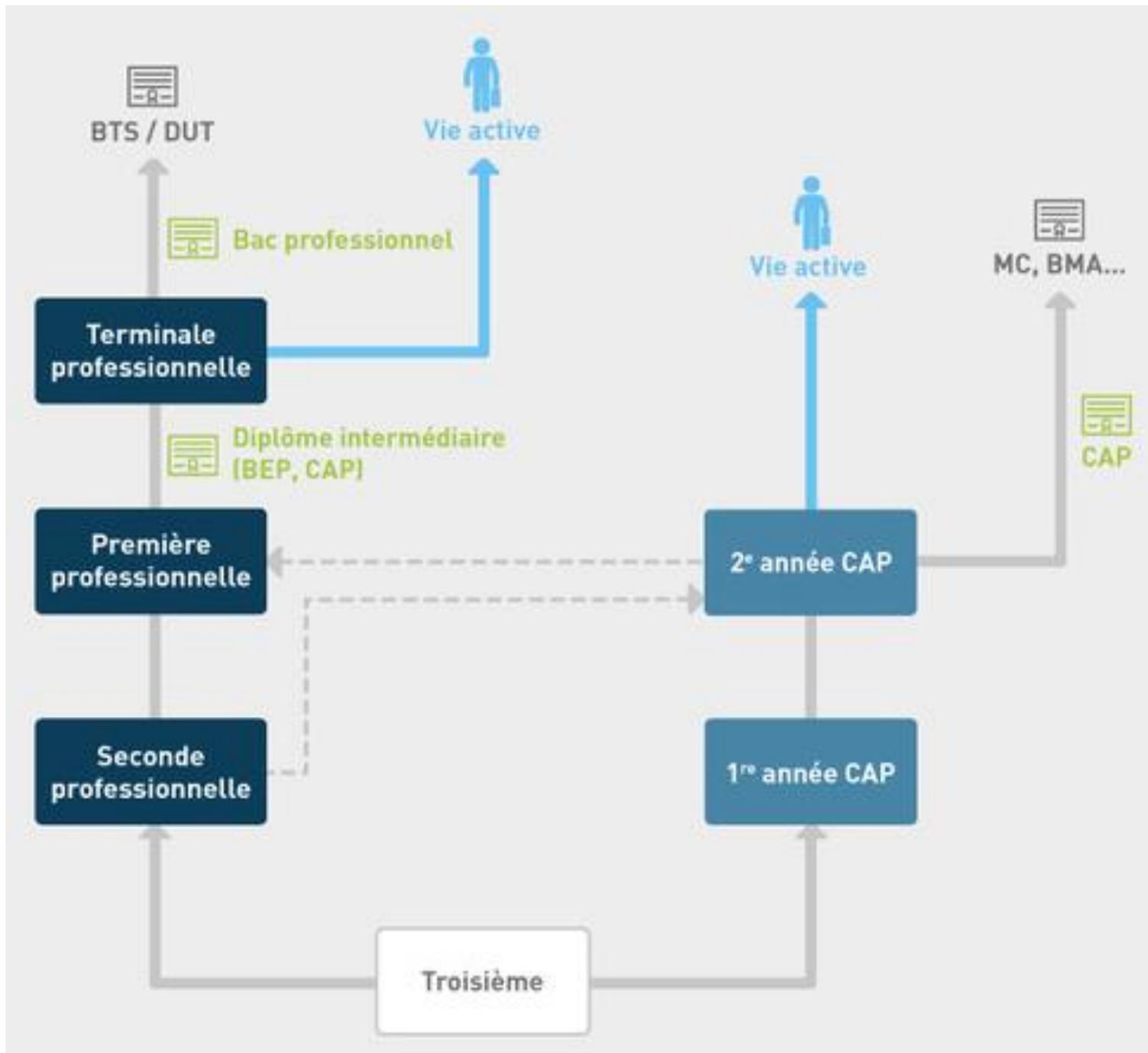
RENCONTRE ÉCOLE / ENTREPRISE
ASDM – VENDÔME 2018

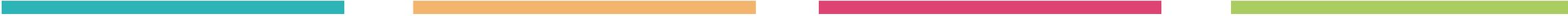
GRANDES ORIENTATIONS DES RÉFORMES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Pascale Costa, inspectrice générale de l'éducation nationale groupe STI



La voie professionnelle





Concertation sur l'apprentissage Mission sur la voie professionnelle

(novembre 2017-février 2018)



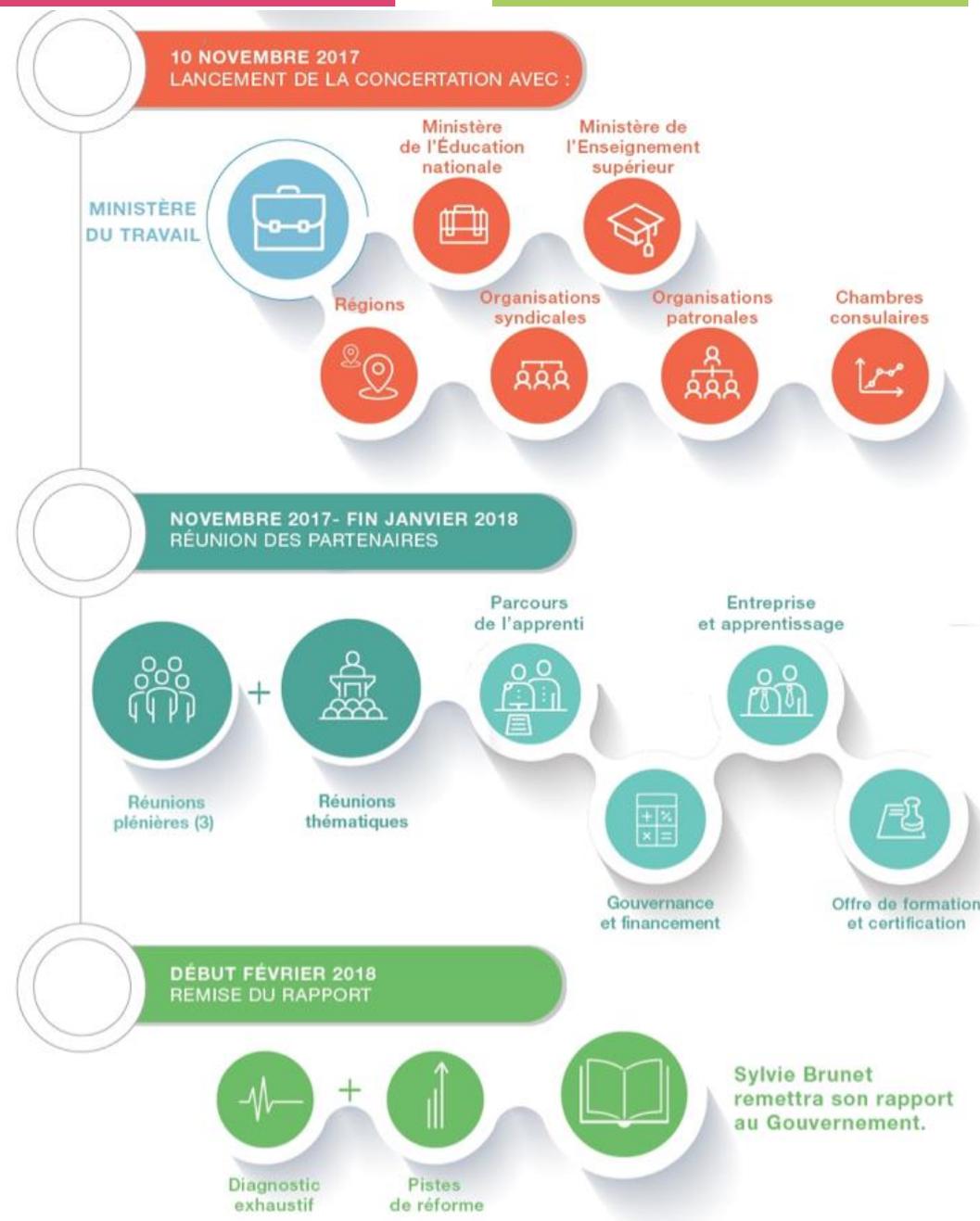
Apprentissage

Concertation pilotée par Sylvie Brunet
(novembre 2017-février 2018)



Quatre groupes de travail :

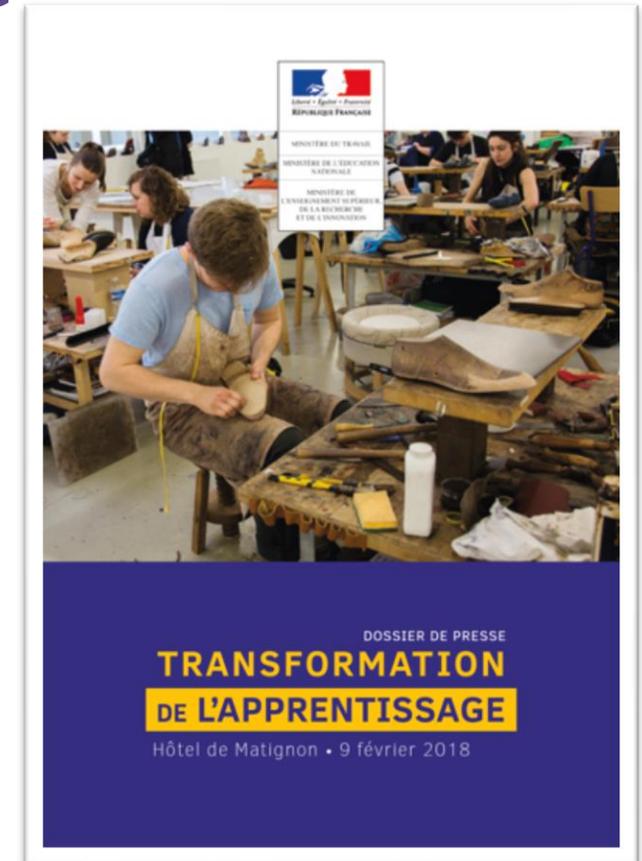
- parcours de l'apprenti
- entreprises et apprentissage
- financement et gouvernance
- offre de formations



Rapport : Transformation de l'apprentissage

(9 février 2018)

- 1/** Tous les jeunes de 16 à 20 ans en apprentissage verront leur rémunération augmenter de 30 € nets par mois
- 2/** Tous les jeunes d'au moins 18 ans en apprentissage percevront une aide de 500 € pour passer leur permis de conduire
- 3/** Tous les apprentis dont le contrat de travail est interrompu en cours d'année ne perdront plus leur année
- 4/** Tous les jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage, mais ne disposent pas des connaissances et des compétences requises, auront accès à des prépa-apprentissage
- 8/** Tout contrat en alternance sera financé
- 9/** Les campus des métiers seront favorisés et développés
- 11/** Les partenaires sociaux co-écriront les diplômes professionnels avec l'État
- 16/** La durée du contrat d'apprentissage pourra rapidement et facilement être modulée pour tenir compte du niveau de qualification déjà atteint par le jeune
- 17/** L'embauche d'apprentis pourra se faire tout au long de l'année, et sera beaucoup moins contrainte par le rythme scolaire
- 19/** Les CFA pourront développer rapidement et sans limite administrative les formations correspondant aux besoins en compétences des entreprises



Voie professionnelle

Mission pilotée par Céline Calvez et Régis Marcon
(novembre 2017-février 2018)



Paris, le 15/11/2017 17:57:00
Dépêche n°575170

Voie professionnelle : une "mission de transformation" lancée pour rénover "les formations et les diplômes"



MEN/Hôtel de Rochechouart
MENESR

Une "mission de transformation de la voie professionnelle scolaire" est lancée, indique le ministère de l'Éducation nationale le 9 novembre 2017. Pilotée par Céline Calvez, députée LREM des Hauts-de-Seine, et Régis Marcon, chef cuisinier, elle devra rendre ses conclusions début 2018, avant l'ouverture d'une concertation. L'objectif est de "proposer des évolutions" pour la voie professionnelle. Avant l'été, des thèmes de concertation avaient circulé, puis les syndicats de l'enseignement professionnel avaient été reçus en bilatérales par la Dgesc en octobre ([lire sur AEF](#)). Le MEN souhaite "engager une rénovation en profondeur des formations et des diplômes, du CAP au BTS et au-delà, ainsi qu'une révolution culturelle pour promouvoir la diversité des formes d'excellence".

Rapport : La voie professionnelle scolaire

(22 février 2018)

LES ÉLÈVES

1/3 des lycéens sont en voie professionnelle

80 % des élèves de voie professionnelle sont dans un établissement public

57,5 % de garçons en lycée professionnel

ABSENCE DE MIXITÉ DE GENRE

Filières	Production	Services
CAP	80 %	80 %
Bac pro	80 %	80 %
BTS	3/4	2/3



23 000 des **260 000** apprentis sont en lycées (en 2015-2016 aux niveaux V et IV)



Baccalauréat professionnel **2^e** de France

3 bacheliers sur **10** ont un baccalauréat professionnel



LES DIPLÔMES

+ DE 300 SPÉCIALITÉS



Mais 3 spécialités dans le secteur des services accueillent à elles seules 2/3 des élèves :
 > gestion-administration > commerce > accompagnement, soins et services à la personne

4/5 DES ÉLÈVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE PASSENT UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

508 000 élèves en bac pro

115 000 élèves en CAP



4 800 élèves en mention complémentaire
 4 000 élèves en unités localisées pour l'inclusion scolaire



Premier objectif : une attractivité retrouvée

Deuxième objectif : une efficacité accrue

Troisième objectif : une ouverture possible vers d'autres parcours

LEVIER 1 – une orientation choisie, au service d'un parcours de formation personnalisé

LEVIER 2 – des parcours adaptés, progressifs et sécurisés pour tous les élèves

LEVIER 3 – la double finalité de l'enseignement professionnel assumée et confortée

LEVIER 4 – l'acquisition de compétences transversales par l'innovation et la démarche projet

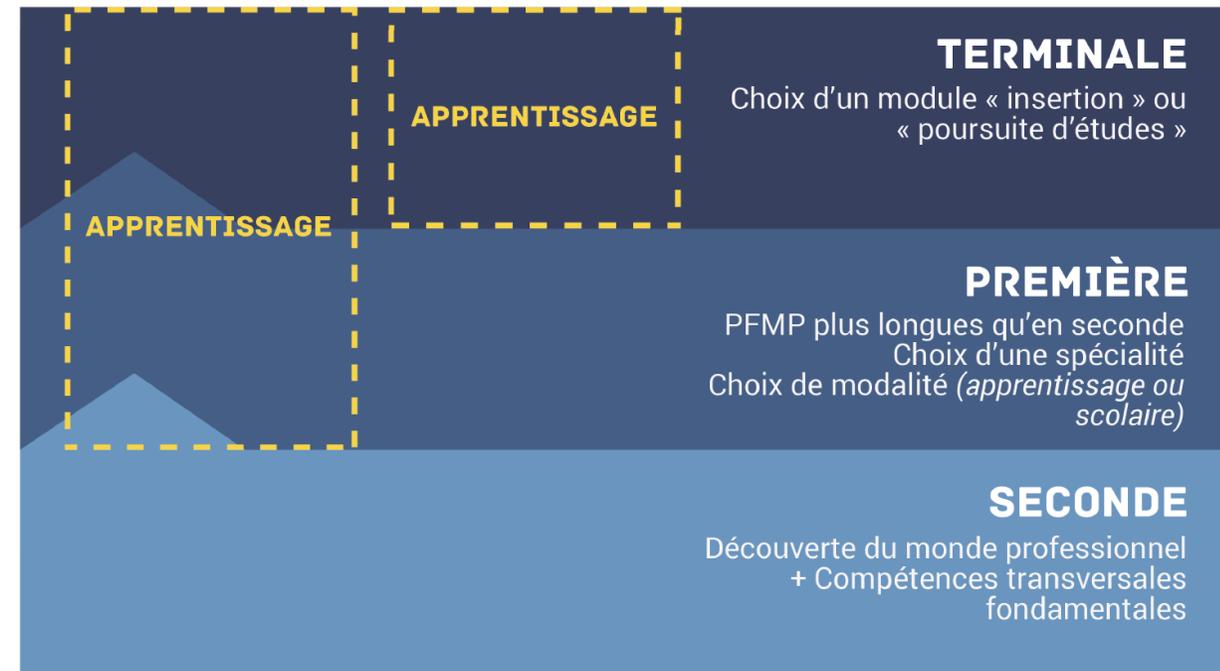
LEVIER 5 – l'alternance repensée

LEVIER 6 – une construction plus souple des diplômes

LEVIER 7 – des campus des métiers et des qualifications pour fédérer les énergies

LEVIER 8 – ressources humaines ; des compétences adaptées et reconnues

LEVIER 9 – l'ouverture européenne et internationale de la voie professionnelle développée



Une approche systémique de la réforme de la voie professionnelle initiale



Une loi

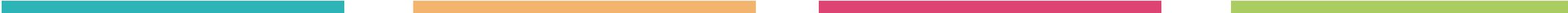
La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel adoptée par l'assemblée nationale le 1^{er} août 2018

Une transformation



Transformer le lycée professionnel
Former les talents aux métiers de demain

SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE :
DEUX MODALITÉS DE LA
FORMATION INITIALE À METTRE
EN SYNERGIE



Transformation de la voie professionnelle

(28 mai 2018)



Transformer le lycée professionnel : former les talents aux métiers de demain

(conférence de presse du ministre de l'éducation nationale le 28 mai 2018)



Avec le LP Val Moré à Bar sur Seine

Transformer le lycée professionnel

(28 mai 2018)

UNE VOIE À RÉNOVER POUR FAVORISER LA RÉUSSITE

Aujourd'hui :

- **1** lycéen professionnel sur **10** sort sans qualification
- **51 %** des titulaires d'un CAP et **34 %** des bacheliers professionnels sont au chômage 7 mois après l'obtention de leur diplôme
- **Filles et garçons en voie professionnelle**

	♂	♀
Filières	Production	Services
CAP	81 %	66 %
Bac pro	88 %	65 %
BTS	74 %	61 %
- **61 %** des étudiants de BTS issus de la voie professionnelle obtiennent leur diplôme
- **3 %** des bacheliers professionnels qui rentrent à l'université obtiennent une licence

TRANSFORMER
LE LYCÉE
PROFESSIONNEL

Former les talents aux métiers de demain



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Transformer le lycée professionnel

(28 mai 2018)

3 OBJECTIFS POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉLÈVES

1



PLUS
D'ACCOMPAGNEMENT

2



PLUS
D'ORIENTATION

3



PLUS
D'OPPORTUNITÉS

3 LEVIERS POUR RENFORCER LA VOIE PROFESSIONNELLE

1



DES CAMPUS
« NOUVELLE
GÉNÉRATION »

- ✓ **Faire émerger** de véritables lieux de vie et de formation pour les élèves et les étudiants
- ✓ **Promouvoir** l'innovation et les savoir-faire à la française dans des domaines précurseurs
- ✓ **Développer** les partenariats avec les régions, les branches professionnelles et les entreprises et faire émerger des lieux emblématiques

2



DES FORMATIONS
DE POINTE
AUX MÉTIERS
DE DEMAIN

- ✓ **Proposer** une offre de formation adaptée à la réalité économique et aux enjeux d'avenir
- ✓ **Regrouper** les formations par familles de métiers en seconde pour une spécialisation plus progressive
- ✓ **Favoriser** l'accès à la formation à tout niveau et à tout moment de la vie

3

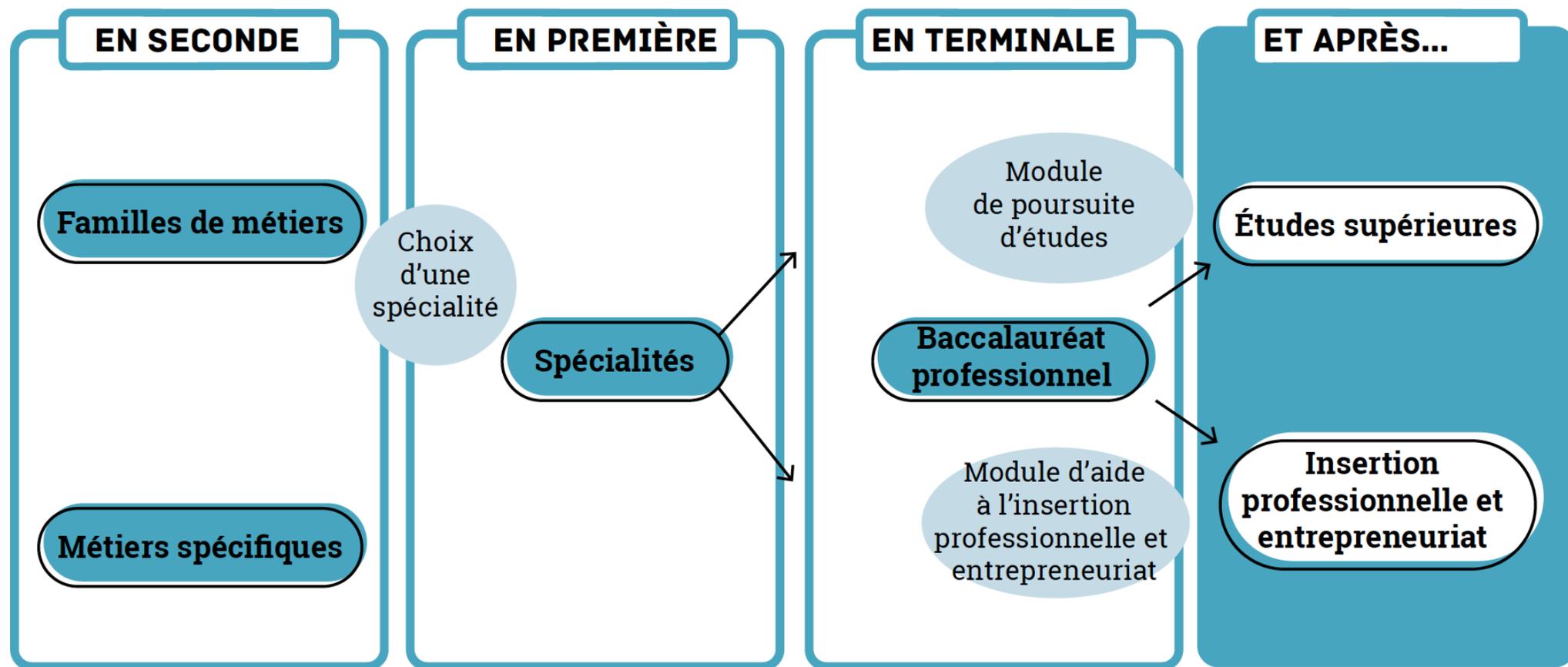


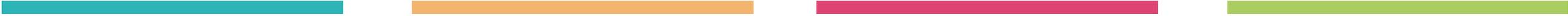
L'INNOVATION
PÉDAGOGIQUE.
MOTEUR
DE LA RÉUSSITE

- ✓ **Relier** les enseignements généraux et professionnels pour donner plus de sens
- ✓ **Consolider** les savoir-faire et savoir-être tout au long de la formation
- ✓ **Préparer** dès le lycée la réussite dans l'enseignement supérieur et le monde professionnel

Transformer le lycée professionnel

(28 mai 2018)





Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel



Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel

(votée le 1er août 2018, publiée au JORF le 6 septembre 2018)

Elle réforme

- l'apprentissage ;
- la formation professionnelle.

Elle comprend également des mesures sur :

- l'élargissement de l'assurance chômage ;
- l'égalité femmes-hommes ;
- l'emploi des personnes handicapées ;
- la lutte contre les fraudes au travail détaché.



Apprentissage

(Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel)

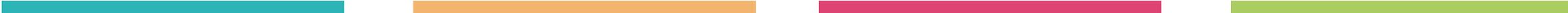
La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel **garantira le principe un contrat = un financement.**



La loi renforce l'attractivité de l'apprentissage pour le développer massivement à tous les niveaux de qualification :

- 500 € d'aide au permis de conduire pour les apprentis majeurs.
- Une augmentation de 30 € par mois pour les apprentis de moins de 20 ans en CAP ou en Bac pro.
- **Tout contrat entre un jeune et une entreprise aura sa formation en CFA financée.**
- **Les passerelles entre apprentissage et statut scolaire ou étudiant seront facilitées et les campus de métiers regroupant toutes les filières seront développés.**
- 15 000 jeunes apprentis auront la possibilité chaque année de partir en « **Erasmus pro** » en Europe d'ici la rentrée 2022.
- **Tous les jeunes auront la possibilité d'entrer tout au long de l'année en apprentissage, et de faire valoir leurs acquis pour raccourcir la durée de la formation ou, au contraire, en cas de difficulté, l'augmenter avec une « prépa apprentissage », financée par le Plan d'investissement dans les compétences du Gouvernement.**
- Le nombre d'écoles de production sera doublé d'ici 2022.

<https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel/article/apprentissage-ce-va-que-va-changer-la-loi-liberte-de-choisir-son-avenir>

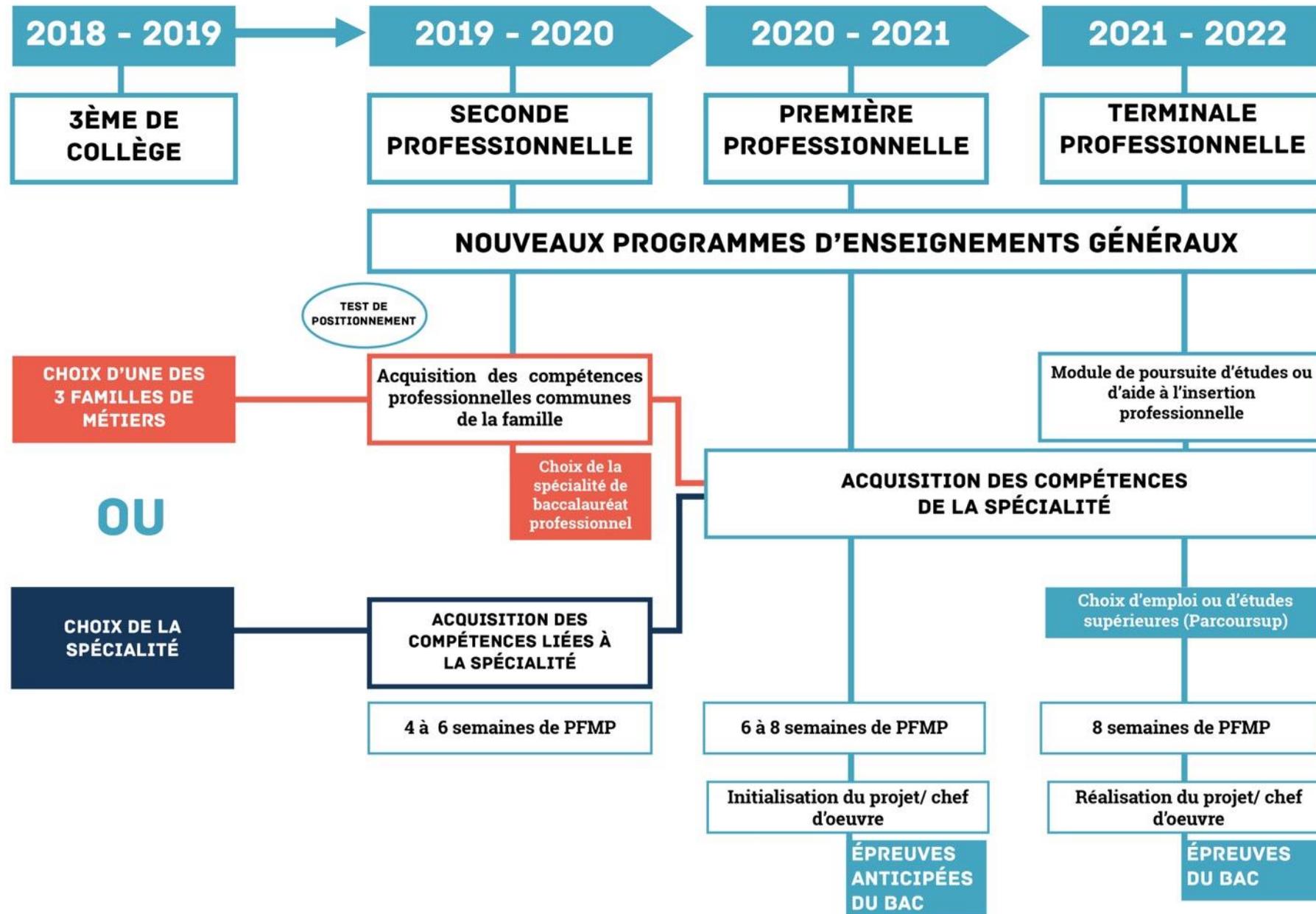


Mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle

(rentrée 2019)



PARCOURS D'UN ÉLÈVE ENTRANT EN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL EN 2019





Une nouvelle dynamique pédagogique

- **La co-intervention** pour donner plus de sens aux enseignements généraux
 - L'objectif est de rendre les enseignements généraux plus concrets en les inscrivant, pour partie, dans la perspective professionnelle choisie par l'élève. Cela va permettre à des élèves, souvent en difficulté avec les apprentissages scolaires au collège, de consolider leurs savoirs, de prendre confiance et de progresser
 - S'y ajoute la consolidation des acquis en français et en mathématiques à l'issue du test de positionnement
- **Le chef-d'œuvre**
 - Tout au long de son parcours au lycée professionnel, le lycéen prépare individuellement ou collectivement un « chef d'œuvre » qu'il présente à la fin de l'année de terminale devant un jury
 - Cette réalisation se nourrit de l'expérience acquise au lycée et en milieu professionnel
 - Synonyme d'excellence et de reconnaissance par les pairs, cette épreuve témoigne de l'acquisition des savoirs et des gestes propres à un métier et développe le sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle
- **Un temps dédié à la consolidation, à l'accompagnement et à la préparation de son projet d'avenir**
 - En seconde, un temps consacré au renforcement en français et en mathématiques, et au choix de la spécialité
 - En première, un temps consacré à la consolidation des acquis et à la réflexion sur le projet d'avenir
 - En terminale, une préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat ou à la poursuite d'études en fonction du choix du lycéen

Plus de complémentarité entre la voie scolaire et l'apprentissage

- Le développement de l'apprentissage porté par le Gouvernement passe par une meilleure articulation et une réversibilité des modalités de formation. Il s'agit :
 - de faciliter le passage de la voie scolaire à l'apprentissage
 - en sens inverse, de sécuriser le passage de l'apprentissage vers la voie scolaire
- Chaque lycée professionnel pourra désormais accueillir des apprentis, permettant d'offrir une diversité de parcours aux élèves et de sécuriser les transitions entre les deux modalités de formation

<http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

Familles de métiers en classe de seconde professionnelle

2018-2019

- Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client
- Configuration Affelnet, information ONISEP : mise en œuvre octobre à décembre 2018

2019-2020

- Mise en œuvre des trois premières familles : septembre 2019

2020-2021

- Mise en œuvre de la deuxième vague : septembre 2020

2021-2022

- Mise en œuvre de la troisième vague : septembre 2021

Des ressources pédagogiques en cours d'élaboration

Des groupes de travail piloté par l'IGEN dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme

GT «Familles de métiers »

GT "Co-intervention"

GT "3ème prépa métiers"

GT "Parcours CAP (en 1, 2 ou 3 ans)"

GT "Renforcement de l'usage du numérique"

GT « Réalisation du chef d'œuvre »

GT "Mobilité internationale"

GT "Module de préparation à l'insertion professionnelle"

GT "Module de préparation à la poursuite d'études"

GT "Renforcement de l'apprentissage en établissement et mixité des publics"

GT "Modules d'accompagnement et de consolidation des acquis"

Des ressources pédagogiques disponibles à partir de janvier 2019

Les groupes de travail

produisent des guides
pédagogiques
disponibles début janvier



participent aux actions
inscrites au PNF



alimentent progressivement
en ressources pédagogiques
un parcours de formation à
distance qui évoluera tout au
long du déploiement de la
réforme

m@gistère
DGESCO



Autoforum

Transformation de la voie professionnelle ★
Réforme Voie-pro

Projet de grille élève en baccalauréat professionnel

(en date du 9 novembre 2018)

Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Enseignement professionnel

Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
---------	----------	-----------	-----------------

330	266	260	856
-----	-----	-----	-----

Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)

30	28	13	71
----	----	----	----

Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)

30	14	13	57
----	----	----	----

Réalisation d'un chef d'œuvre

-	56	52	108
---	----	----	-----

Prévention-santé-environnement

30	28	26	84
----	----	----	----

Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)

30	28	26	84
----	----	----	----

450 h	420 h	390 h	1 260 h
--------------	--------------	--------------	----------------

Projet de grille élève en baccalauréat professionnel

(en date du 9 novembre 2018)

Si E > 15
VC = N/20x13,5

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
	360 h	336 h	299 h	995 h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90 h	84 h	91 h	265 h
TOTAL DES HEURES	900 h	840 h	780 h	2 520 h
PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines	18 à 22 semaines

Projet de grille élève en CAP (en 1, 2 ou 3 ans)

(en date du 9 novembre 2018)

CAP Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 55 semaines d'enseignement, 14 semaines de PFMP et 3 semaines d'examen	PREMIÈRE ANNÉE			DEUXIÈME ANNÉE			TOTAL SUR 2 ANS
	Total	Dont en classe entière	Dont effectif réduit (b)	Total	Dont en classe entière	Dont effectif réduit (b)	
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS							
Enseignement professionnel	333,5	58	275,5	312	52	260	645,5
Enseignements professionnels et français en co-intervention (c)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (c)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Réalisation d'un chef d'œuvre (d)	87			78			165
Prévention-santé-environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
	551			494			1045
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX							
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques-sciences	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Education physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
	246,5			221			467,5
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement aux choix d'orientation	101,5	43,5 (e)	58	91	39	52	192,5
TOTAL	899			806			1705
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL							
		6 à 7 semaines		6 à 7 semaines			12 à 14 semaines